



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2018

Offlanges, le 5 novembre 2018

Présents : Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Claude COMTE, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Sylvie LEROY, Jean MICHAUD, Thierry VINCENT, Jean-Claude THABARD.

Excusés : Alexandre LENOBLE, Ludivine GERARDIN.

Secrétaire de séance : M Thierry VINCENT.

M. GRAS demande d'ajouter à l'ordre du jour le versement de subventions au profit des élèves d'Offlanges du collège de Pesmes.

Le conseil accepte à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 07/09/2018

Il est approuvé par 9 voix pour.

DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2019

Elles auront lieu dans les parcelles 4af et 5af (Charbonnière) et 13i, 14i, 15i et 16i (Croisières).

Les garants seront : MM Marc BARBIER, Claude CLERGET et Jean-Claude THABARD.

Cette décision est acceptée à l'unanimité

Par ailleurs, M. le maire informe le conseil que l'affouage 2018-2019 aura lieu dans les parcelles 10, 11 et 12 au Bois des Croisières et 44 au Chemin de la Poste et que le partage sera fait après l'abattage des arbres. Les affouagistes peuvent toutefois s'inscrire dès maintenant en mairie.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC JURA NORD

M le maire présente le projet de délibération concernant la modification des statuts de la CC Jura Nord comme suit :

- Changer la rédaction de la compétence optionnelle « assainissement » par « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 », et ce, conformément à la loi du 3 août 2018 ;
- Ajouter la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » (ASIC).

M THABARD demande quel est le rôle de cette nouvelle compétence optionnelle ASIC et comment sera-t-elle financée. Vient-elle en complément ou en remplacement du CCAS ?

Le manque d'information sur ce sujet n'a pas permis de répondre aux questions posées.

Le projet de délibération est accepté par 3 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT – CONVENTION AVEC CCJN

La mise à disposition à la CCJN des immobilisations figurant au compte 21532 de l'état de l'actif du service d'assainissement de la commune pour une valeur nette de 30 819,88 € est approuvée à l'unanimité.

LOGEMENT 14 RUE DU LAVOIR

Monsieur le maire informe les conseillers de la demande du logement au 14 rue du Lavoir par madame DESCAMPS à compter du 1^{er} décembre 2018. En accord avec l'avis de la commission « Logement », le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature du bail par monsieur le maire.

EMBAUCHE EMPLOYE COMMUNAL

Madame DESCAMPS a déposé sa candidature pour le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe proposé par la commune pour l'entretien et la préparation des locaux communaux (mairie, salle communale et son annexe, ancienne école). Elle serait aussi susceptible de s'occuper de la gestion de la salle des fêtes.

Le conseil municipal donne un avis favorable à son embauche

CHANGEMENT RADIATEURS ELECTRIQUES LOGEMENTS COMMUNAUX

M le maire présente les différents devis envoyés par les trois entreprises contactées pour le remplacement de trois radiateurs électriques dans les logements communaux :

- L'entreprise DL Électricité pour un montant total HT de 968 €.
- entreprise EJE pour un montant de 817,97 €.
- L'entreprise FAURELEC Electricité Générale pour trois montants HT de 891 €, 1141 € et 1003 €.

Après comparaison des différents appareils proposés, le conseil municipal décide de privilégier le système par fluide thermo-conducteur et de ne pas donner suite aux propositions par panneaux rayonnants.

M GRAS demande pourquoi il ne serait pas possible de modifier l'installation pour placer ces radiateurs sur le chauffage central du bâtiment. M le maire explique que l'idée avait été soulevée lors de la rénovation de la chaufferie, mais que cette modification serait couteuse et compliquée.

Après concertation, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise DL Électricité pour le montant de 968 € HT.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Pour des raisons d'organisation, la cérémonie du 11 novembre 2018 aura lieu à 9h30.

À l'occasion du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, un « arbre des valeurs » sera planté en contrebas de l'église d'Offlanges (pommier d'ornement : Malus Evereste) et une plaque commémorative sera dévoilée au pied de ce dernier.

SUBVENTION COLLEGE DE PESMES

Le collège de Pesmes ne sollicite plus les communes pour les subventions dans le cadre des voyages scolaires. Une demande sera faite par l'APE du collège de Pesmes. M. le maire propose d'accorder une aide de 65 € par enfant domicilié sur la commune d'Offlanges et participant à un projet de voyage scolaire.

Le conseil municipal accepte cette subvention par 8 voix pour, M GRAS ne prenant pas part au vote.

QUESTIONS DIVERSES

- Repas communal : Celui-ci aura lieu le samedi 15 décembre 2018 à midi.
- Consommation d'eau : Le débit des sources étant de plus en plus faible, le prélèvement d'eau potable sur le syndicat des eaux de Montmirey est en nette augmentation. Il est demandé aux habitants de respecter l'arrêté préfectoral de niveau 3 (crise) du 21 septembre 2018, celui-ci étant toujours en vigueur.
- Le nettoyage des sources aura lieu le samedi 27 octobre 2018 à partir de 8h30.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22h00.

